

Projet de loi de finances 2015





Projet de loi
de finances
2015

Le budget 2015-2017 marque une étape importante pour la mise en œuvre de la priorité donnée à la jeunesse car il donne au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche tous les moyens nécessaires pour garantir aux élèves et aux étudiants les meilleures conditions d'apprentissage.

La création de 60 000 postes supplémentaires, dont 54 000 pour l'Éducation nationale, 5 000 pour l'Enseignement supérieur et 1 000 pour l'enseignement agricole, est confirmée dans le budget triennal. Pour 2015, ce sont 10 421 postes nouveaux qui seront créés au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ils seront affectés dans le respect des priorités énoncées respectivement par la loi de Refondation de l'École de la République et la loi sur l'Enseignement supérieur et la Recherche.

Pour l'Éducation nationale, la priorité est donnée au premier degré, afin d'amplifier notamment le dispositif « plus de maîtres que de classes », et à la montée en charge de la réforme de l'éducation prioritaire, pour laquelle un budget total de 350 M€ est prévu sur le quinquennat. Par ailleurs, ils permettront l'amélioration du climat scolaire, grâce aux postes de santé-sociaux, de CPE et aux postes dédiés à l'accompagnement du handicap.



Dans l'Enseignement supérieur, ces postes seront prioritairement affectés au service des étudiants pour faciliter leur orientation, leur insertion professionnelle et les innovations pédagogiques. Les fonctions support et soutien des établissements d'Enseignement supérieur seront également renforcées.

Au sein des opérateurs de Recherche, l'ensemble des départs de chercheurs seront remplacés ce qui permet une stabilité de l'emploi scientifique.

Ce budget vise ainsi à garantir à tous les meilleures conditions d'apprentissage, en partie grâce à un encadrement et un accompagnement renforcés. Il prévoit également des **moyens dédiés au soutien des publics les plus fragiles**. Avec la poursuite de la réforme des bourses, qui permettra notamment à 77 500 nouveaux boursiers de toucher 1 000 €, à 1 000 boursiers de bénéficier d'allocations supplémentaires allant de 4 000 € à 5 500 € par an ou encore la généralisation de la caution locative, ce sont autant de mesures destinées à faciliter le quotidien des élèves les moins aisés.

Ce budget nous donne donc pleinement les moyens de mettre en place une politique éducative ambitieuse qui vise à la fois la réussite de tous les jeunes et le soutien renforcé en faveur des populations les plus fragiles.

Najat Vallaud-Belkacem,
ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Geneviève Fioraso,
secrétaire d'État
à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche



► Enseignement supérieur et Recherche

- Les principaux chiffres du budget 2015 **p. 9**
 - Des moyens supplémentaires en faveur des étudiants **p. 10**
 - **Focus** - La deuxième vague de réforme des bourses **p. 11**
 - Un soutien fort apporté aux établissements
d'Enseignement supérieur **p. 12**
 - L'investissement dans l'Enseignement supérieur
est soutenu **p. 14**
 - Les moyens dévolus à la Recherche sont sanctuarisés
dans le budget 2015 **p. 16**
- Le programme d'investissements d'avenir **p. 17**



Points clés

► **Conformément aux engagements présidentiels, la priorité donnée à la jeunesse**, via notamment les créations de postes, est respectée :

- les **60 000** postes **supplémentaires dans l'éducation** : 54 000 dans l'Éducation nationale, 5 000 dans l'Enseignement supérieur et 1 000 dans l'enseignement agricole ; sur le triennal, cela représente la création de 32 000 postes pour l'enseignement scolaire et de 3 000 postes pour l'enseignement supérieur ;
- le **renouvellement de l'emploi scientifique**, avec la stabilité des emplois de chercheurs ;
- le renforcement de la présence d'adultes pour **l'encadrement** des élèves dans les écoles, collèges et lycées, grâce au maintien d'un contingent de **69 000** contrats aidés et à la création de **2 150** emplois d'assistants d'éducation.

► **Les moyens nécessaires à l'accompagnement des publics les plus fragiles** sont prévus :

- le plan en faveur de l'éducation prioritaire est financé ;
- l'accompagnement du handicap est professionnalisé ;
- la deuxième vague de réforme des bourses de l'enseignement supérieur est mise en place.



- ▶ **Les crédits de la recherche sont sanctuarisés**, grâce à leur stabilisation au même niveau que 2014.
- ▶ **Le pouvoir d'achat des étudiants est préservé** grâce à :
 - la plus faible hausse des droits d'inscription depuis 10 ans en 2014 (+ 0,7%) ;
 - une revalorisation du ticket du restaurant universitaire limitée à l'inflation pour la rentrée 2014 (5 centimes).
- ▶ **La rémunération des enseignants est revalorisée** grâce à une enveloppe catégorielle de **200 M€**.
- ▶ **La réforme de la formation initiale des enseignants** est poursuivie puisque le budget 2015-2017 prévoit :
 - 8 000** postes supplémentaires de stagiaires dans les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe) d'ici 2017 ;
 - 10 000** contrats d'emplois d'avenir professeur (EAP).
- ▶ **Le ministère et ses opérateurs sont pleinement associés** aux efforts de l'État pour veiller à la meilleure utilisation des crédits de fonctionnement et éviter tout doublon.



Principaux chiffres



88,07 Md € de budget en 2015

- Éducation nationale

65,02 Md €



2,4 % par rapport à 2014

- Enseignement supérieur et Recherche

23,05 Md €



0,2 % par rapport à 2014



10 421 postes créés pour l'année 2015

2 595 titulaires

6 276 enseignants stagiaires

350 accompagnement du handicap

200 santé, sociaux, administratifs

9 421 total Éducation nationale

1 000 établissements d'enseignement supérieur

10 421 total Éducation nationale, Enseignement supérieur
et Recherche



1 229 730 ETP en 2015

- Éducation nationale

978 067

dont 3 508 dans les opérateurs

- Enseignement supérieur et Recherche

251 663

dont 242 391 dans les opérateurs



Crédits extrabudgétaires

1,1 Md€ grâce au programme d'investissements d'avenir (PIA)

Crédit d'impôt recherche

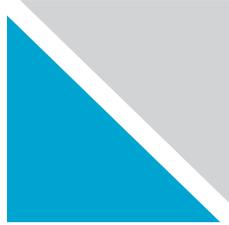
5 Md€



Pour rappel, à la rentrée 2014

12 296 400 élèves

2 466 500 étudiants



**Enseignement
supérieur
et Recherche**





Les principaux chiffres du budget 2015

► Le budget 2015 prévoit:

- un total de **23,05 Md€** pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, soit **45 M€ supplémentaires** par rapport à 2014 (+ 0,16% d'augmentation).
Depuis 2012, ces crédits ont progressé de près de 600 M€.
- **1 000 créations d'emplois** en faveur des établissements d'Enseignement supérieur.

Les crédits alloués à la vie étudiante, soit 2,5 Md€, augmentent de **42 M€** (+ 1,7 %) en 2015.

Les budgets dédiés à l'Enseignement supérieur (12,79 Md€) et à la Recherche (7,76 Md€) sont globalement stables en 2015.

L'augmentation de 45 M€ est ramenée à 36 M€ si l'on tient compte des mesures de périmètre et des transferts (le ministère de l'Agriculture bénéficie ainsi d'un transfert de 20 postes et 3,6 M€ au titre des bourses et de l'Enseignement supérieur agricole).

→ Rappel

2 466 500 étudiants à la rentrée 2014, soit une hausse de 1,5 % par rapport à 2013.

3 000 postes créés sur la période 2015-2017.



Des moyens supplémentaires en faveur des étudiants

► Le budget 2015 permet de financer la **poursuite de la réforme des aides aux étudiants, pour un total de 82 M€** (voir Focus infra).

Il préserve également le pouvoir d'achat de tous les étudiants puisque :

- l'augmentation du **prix du ticket du restaurant universitaire** est limitée à 5 centimes pour l'année universitaire 2014-2015 ;
- **les droits d'inscription universitaires** n'augmentent que de 0,7 %, soit la plus faible hausse depuis 10 ans.

Plusieurs mesures visent à **améliorer les conditions d'études des jeunes** :

- la caution locative est généralisée ;
- les moyens du réseau des œuvres universitaires et scolaires progressent de **6 M€** (+ 1,7 %) ;
- une enveloppe de **120 M€** sur 6 ans sera consacrée au logement étudiant au sein de la prochaine génération de contrats de projet État-région (CPER).

FOCUS

La deuxième vague de réforme des bourses

- ▶ La deuxième vague de la réforme des bourses est mise en œuvre pour un montant de **82 M€** au budget 2015 :
 - **77 500 étudiants boursiers supplémentaires passent de l'échelon 0 à l'échelon 0 bis** : ils ne seront plus simplement exonérés des droits d'inscription, mais percevront également une aide annuelle de 1 000 €.

- ▶ Au total, **132 500 étudiants** bénéficieront de ce nouvel échelon.
 - Sont également créées **1 000 allocations annuelles supplémentaires** pour les étudiants en situation d'autonomie, **allant de 4 000 € à 5 500 € par an**. Grâce à cette mesure, ce sont 8 000 étudiants qui bénéficieront d'une aide.

- ▶ À la rentrée 2014, les bourses ont été revalorisées de 0,7 %.

- ▶ Depuis 2012, le Gouvernement aura investi **458 M€** pour les aides aux étudiants, dont 100 M€ à la rentrée 2014.



Un soutien fort apporté aux établissements d'Enseignement supérieur

► Les crédits dédiés à l'Enseignement supérieur sont globalement stables entre 2014 et 2015. Dans le cadre de ce budget, certaines dépenses diminueront spontanément du fait de la fin d'opérations programmées pour un montant de **111 M€** :

- la fin du chantier de désamiantage de Jussieu et de son financement sur crédits budgétaires, pour un montant de **92 M€** ;
- la fin de la génération 2007-2013 des CPER aboutit à une baisse de **19 M€** des crédits.

► Cette évolution permet, à budget constant, de dégager des moyens supplémentaires pour abonder les dotations de fonctionnement et de masse salariale des établissements d'Enseignement supérieur pour financer notamment :

- les **1 000** emplois créés à la rentrée 2014 et les 1 000 emplois supplémentaires, prévus à la rentrée 2015 ;
- diverses mesures catégorielles résultant d'engagements du Gouvernement ;
- l'évolution automatique de leur masse salariale ;
- la poursuite de l'opération Campus pour un montant de **28,5 M€**.



► En 2015, les 1 000 créations d'emplois seront réparties selon les trois objectifs suivants :

- **accompagner le dialogue contractuel (361 emplois)**, notamment en matière de regroupement et d'actions communes au niveau des sites, dans le cadre des contrats de site ;
- **améliorer le taux d'encadrement des étudiants et participer au rééquilibrage des dotations (529 emplois)** entre les universités, les écoles d'ingénieurs et les IEP en région. S'agissant des universités et écoles, ces emplois sont répartis essentiellement en fonction des résultats du modèle d'allocation des moyens aux établissements « SYMPA » ;
- soutenir des **dispositifs spécifiques**, nationaux ou de site (**90 emplois**).





L'investissement dans l'Enseignement supérieur est soutenu

► En 2015, le ministère va consacrer **388,5 M€** à l'immobilier universitaire. Cela représente notamment :

- 282 M€ pour le financement des opérations de constructions ou restructurations engagées au titre des CPER ou de l'opération Campus financée sur crédits budgétaires ;
- 65 M€ pour la mise en sécurité des locaux, dont le campus de Jussieu ;
- 22 M€ pour les trois universités propriétaires de leur patrimoine immobilier ;
- 19,5 M€ pour participer aux charges locatives de certains établissements essentiellement parisiens.

► Le budget 2015 prévoit une dotation annuelle de 120 M€, soit une **enveloppe de 720 M€ sur 6 ans, consacrée à l'immobilier universitaire au sein de la prochaine génération de CPER (2015-2020)**, avec pour priorité d'offrir des campus attractifs et fonctionnels grâce, notamment, à des réhabilitations et des mises aux normes énergétiques.

u Par ailleurs, **341 M€ de crédits extrabudgétaires supplémentaires** bénéficieront également à l'immobilier universitaire :

- 167 M€ pour les sites sélectionnés au titre de l'opération Campus, qui représente un financement supplémentaire de 1 Md€ sur 6 ans ;
- 174 M€ au titre de l'opération Plateau de Saclay.



► Ces crédits permettent le financement d'opérations emblématiques à l'exemple de :

- **l'opération Campus prometteur de Clermont-Ferrand** qui permet la construction, dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé, d'un bâtiment moderne et fonctionnel (4 525 m² de surfaces utiles) pour accueillir, sur le campus des Cézeaux, les activités du laboratoire Magmas et volcans, internationalement reconnu pour ses travaux en volcanologie et géochimie et dont le chantier a débuté en 2014 ;
- **l'opération Campus d'Aix-Marseille** où le projet Océanomed 2 réalisé en PPP sur le campus de Luminy à Marseille pour un montant d'investissement de 14 M€;
- **l'opération de réhabilitation de la bibliothèque nationale de Strasbourg** sera achevée à la fin de l'année 2014. Le bâtiment historique vient d'être entièrement modernisé et restructuré pour un coût total de 61 M€ dont 40,5 M€ financés par l'État ;
- **l'opération Blondel Nord à Rouen** qui permettra d'accueillir sur le campus de Mont-Saint-Aignan, dans les anciens locaux de l'Insa restructurés et modernisés, les activités d'enseignement d'une partie de la recherche et de l'administration de l'UFR des sciences et techniques de l'université de Rouen (coût total 37,5 M€ entièrement pris en charge par l'État).



Les moyens dévolus à la Recherche sont sanctuarisés dans le budget 2015

► Le budget 2015 prévoit un total de **7,76 Md€** dédiés à la Recherche, **soit une augmentation de 6 M€**.

- Les moyens de fonctionnement des opérateurs s'établissent à **5,78 Md€** en 2015, soit à périmètre constant, une quasi stabilisation (- 0,07 %) par rapport à 2014.
- Les moyens d'intervention de l'ANR augmentent de **4,9 M€** en 2015, ce qui les porte à un total de **580 M€**.
- Enfin, les crédits destinés au Cnes et au CEA, soit **1,09 Md€**, sont reconduits en 2015, ce qui permet de respecter la programmation de moyen terme de ces organismes, et notamment de financer les projets internationaux dans lesquels ils représentent la France.

► Parallèlement à cet effort, la Recherche est le premier bénéficiaire du programme d'investissements d'avenir (PIA).

Ainsi, ce sont près de **1,1 Md€** qui seront décaissés en 2015 au titre des programmes Mires du PIA 1, soit un montant équivalent à celui de 2014. Enfin, les premiers appels à projets au titre du PIA 2, dont **2,2 Md€** sont dédiés à la Recherche, seront lancés en 2015.



Le programme d'investissements d'avenir

► L'Éducation, l'Enseignement supérieur et la Recherche représentent la moitié des **46,5 Md€** du programme d'investissements d'avenir (PIA) dans son ensemble (PIA 1 et PIA 2 confondus).

► Différents appels à projet se combinent pour faire émerger au sein de l'école, dans le milieu périscolaire ou à l'université, des initiatives innovantes, de très haute qualité, susceptibles d'avoir un effet d'exemplarité et/ou d'entraînement sur l'ensemble du système éducatif.

► Ainsi, à titre d'illustration, **les internats d'excellence et internats de la réussite** (**550 M€** versés d'ici 2020) permettent à des collégiens et lycéens – notamment de l'enseignement professionnel – qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable pour étudier, d'accéder à un encadrement et à un projet pédagogique adaptés susceptibles de favoriser leur réussite (18 000 places).

► Les **36 initiatives d'excellence en formations innovantes** (**150 M€**, soit 1 M€ par an et par projet pendant 4 à 5 ans) donnent aux universités les moyens de développer de véritables « démonstrateurs pédagogiques » qui préfigurent, pour tous les niveaux, les formations universitaires de demain par de nouveaux dispositifs, de nouvelles démarches, de nouveaux contenus et de nouvelles méthodes.



► Depuis 2011, chacune des **8 initiatives d'excellence** qui regroupent les forces d'excellence des universités, organismes de recherche et grandes écoles, reçoit entre **25 M€** et **32 M€** par an pour développer ses activités de formation et de recherche en vue de rivaliser avec les meilleures universités du monde.

► Dans le cadre du nouveau programme d'investissements d'avenir, **un appel à projet pour la sélection de nouvelles initiatives d'excellence (Idex)** qui parachèveront le réseau des Idex françaises et doteront le pays de la dizaine de grandes universités de recherche, comparables aux meilleures universités du monde, vient d'être lancé. Celui-ci permettra également de valoriser l'ambition de transformation et la capacité d'innovation de sites dont les forces scientifiques sont plus concentrées sur quelques thématiques d'excellence, qui pourront faire valoir ces atouts en tant qu'initiatives science-innovation-territoires-économie (I-Site). La sélection d'I-Site constitue la nouveauté de l'appel à projet du PIA 2. Elle complètera le réseau des Idex en reconnaissant des formes d'excellence plus diversifiées

► Dans leur ensemble, **les nombreuses actions du PIA apporteront, en 2015, 1,1 Md€ de financement à tous les niveaux de notre système d'éducation, de recherche et de formation.**

Les centaines de projets financés constituent une base exceptionnelle d'expérimentations susceptibles de nourrir la transformation des politiques publiques en matière d'Éducation, d'Enseignement supérieur, de Recherche et de formation tout au long de la vie.



#PLF2015
education.gouv.fr
enseignementsup-recherche.gouv.fr

Contact presse :
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

